



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2013 -**

Etaient présents : Mme BANZO, Mme MELANI, Mme OLLIER, M. POUMAREDE, M. RAGOT, M. BALLESTA, M. LABARRE, Mme LAWRANCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ROUISSI, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, M. BOUDET, Mme DAVID, Mme FAULON, Mme MARTINEZ.

Etaient représentés : M. HOYAUX, Mme RAHOU, M. BOUILHAC.

Etaient invités : M. RAMBAUD, Mme CAILLOT, M. VALAT, Mme RENAUDIN.

Mme LAWRANCE ouvre la séance à 9H20.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2013

Mme LAWRANCE demande si des modifications sont à apporter au procès-verbal.

M. ARCELIN signale une modification concernant une de ces interventions en page 4 : «M. ARCELIN souligne que si le calendrier des écrits n'est pas établi en amont, il n'est pas possible de placer des oraux. » ;

En l'absence d'autres remarques, Mme LAWRANCE propose de passer au vote du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013.

Votants :	22
Blancs :	2
Contre :	0
Pour :	20

⇒ La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2013.

Mme LAWRANCE souligne la présence de Mme MELANI qui remplace désormais Mme DUFOURCET au sein de la CFVU.

II – COMMISSION FSDIE

Mme LAWRANCE rappelle que la commission FSDIE se réunit deux fois par an. La dernière ayant eu lieu le 21 novembre.

Mme RENAUDIN indique que l'enveloppe allouée pour cette commission était de 45 000 €. Le montant total des subventions déposées s'élève à 22 850,65 €. La commission a soutenu les projets à hauteur de 11 751 €.

Beaucoup de projets étaient en effet insuffisamment construits au plan budgétaire, ou n'identifiaient pas clairement les partenaires.

Elle détaille les projets associatifs présentés lors de cette commission FSDIE :

- A.R.B.3 *Solidarité handicap*

Elle indique que pour la première fois, une association de Bordeaux 3 a présenté un projet sur la sensibilisation de la population universitaire aux handicaps et dont la finalité vise à l'amélioration de la vie étudiante ;

- Association Slave 3^{ème} édition du club cinéma russe de Bordeaux ;
- Campus dynamique *Ateliers pédagogiques et animations de l'exposition « TITRE DE L'EXPO »* ;
- BABAOC *Journée culturelle à Blaye* ;
- **Locumental Ciné-club et festival Locumental 2014**

Aux yeux de la commission, le contenu du projet est insuffisant. La commission a proposé à cette association de présenter un projet plus abouti en février lors de la prochaine commission FSDIE ;

- Asso ATL *Gavarnie ni vu ni connu*

La commission encourage ce projet mais le retour pour l'établissement sous la forme d'un blog semble insuffisant ;

- A.E.G.B. *Renforcement et ouverture de la culture géo à Bordeaux.*

Elle ajoute que dans le cas des projets individuels, seuls deux sur les quatre présentés ont obtenu une subvention. Les deux autres ayant un budget trop important ou des partenaires trop incertains ou inexistantes. La commission leur a proposé de redéposer leur dossier en février avec une assise plus solide.

Mme LAWRENCE demande combien d'étudiants participent au projet mené par BABAOC.

Mme RENAUDIN parle de 80 étudiants.

Mme OLLIER demande la date à laquelle doivent être déposés les projets dans le cadre du service culturel.

Mme RENAUDIN indique qu'il faut en faire la demande d'un semestre sur l'autre.

Elle indique que le reliquat de 33 249 € sera engagé dans des projets liés à l'investissement dans la vie étudiante. Conformément à l'engagement pris l'année dernière, une partie de cette somme servira à l'achat de matériel photo et caméscopes qui seront mis à disposition de tous les étudiants. M. BAUDEQUIN a proposé de s'associer à ce projet pour l'achat et le prêt du matériel en salle K105.

Mme MAGNE demande si les projets de court-métrage émanent d'étudiants en cinéma. Elle souligne que le prêt de matériel photo et caméra est déjà pratiqué à la Maison des Arts pour les étudiants en cinéma.

M. POUMAREDE s'interroge sur la nécessité absolue d'utiliser ce reliquat de 33 249 € alors que la situation budgétaire de l'université est critique. Il semble plus raisonnable à son sens que cette somme retombe dans le pot commun de l'université.

Mme MALTONE pense également qu'il faudrait recenser les moyens dont nous disposons, les mutualiser et affecter cette somme à des fins plus utiles dans l'ordre des priorités.

M. RAMBAUD rappelle que les crédits du fond FSDIE sont alimentés par les droits d'inscription, que cette somme est fléchée et bloquée et, qu'il n'est pas prévu



règlementairement de pouvoir mutualiser cette somme dans une logique d'équilibre budgétaire.

M. POUMAREDE répond qu'il est par contre possible de taxer le budget des centres de recherche pour alimenter le pot commun.

Mme MELANI ne remet pas en cause l'attribution de cette somme aux initiatives étudiantes, mais déplore qu'elle n'ait pas été suffisamment dépensée alors que nous sommes déjà le 28 novembre. Elle rappelle aussi que l'on fait des économies sur beaucoup de choses et que certains besoins criants en équipement pédagogique ne sont pas couverts (manque de rideaux dans les salles, aucune salle équipée pour accueillir une visioconférence). Puisqu'il reste de l'argent, l'université ne devrait-elle pas l'utiliser pour assurer les enseignements dans des conditions satisfaisantes.

Mme RENAUDIN fait observer qu'elle dispose seulement d'une semaine pour faire un état des lieux et rappelle que ce projet d'achat de matériel vidéo a déjà été déposé l'année dernière.

Elle est consciente que chacun doit faire face à des besoins dans les enseignements mais insiste sur le fléchage de l'enveloppe budgétaire FSDIE qui est dédiée à l'aménagement de la vie étudiante et que le travail de la DVU est de permettre un environnement d'études favorable.

Mme LAWRANCE indique que le reliquat de l'an passé a servi en partie à l'achat de table de pique-nique et que le projet d'achat de matériel photographique a été envisagé pour cette année.

Mme OLLIER informe la commission qu'une cellule de veille de l'atelier genre a été mise en place sur le harcèlement et les violences faites aux étudiants et qu'elle s'est heurtée à une certaine réticence du Comité Technique. Elle souhaite donc se tourner vers la DVU et le Pôle Handicap pour mener à bien ce projet.

M. RAMBAUD souligne que M. Yves RAIBAUD, en tant que chargé de mission à l'égalité homme-femme, a proposé devant le CT la mise en place d'une cellule de veille et d'action. Il indique que la position du CT n'a pas été une position hostile sur le fond mais plutôt une volonté d'intégration de cette démarche dans d'autres actions de l'établissement notamment au sein de la cellule de qualité de vie au travail. Il a été décidé de distinguer ce qui relevait d'actions de prévention collective et les cas particuliers dont s'occupent l'assistante sociale et l'infirmière de l'établissement. Il prévient que ce sujet est mis à l'ordre du jour des deux prochains CHSCT.

Mme LAWRANCE dit qu'il est important de respecter le rôle du CT et du CHSCT et les laisser mener leur réflexion.

M. HAUQUIN indique que les associations syndicales BIATSS ne sont pas réfractaires à ce projet mais souhaitent une approche plus globale.

M. BOUDET dit qu'il ne faut pas penser qu'il y a trop d'argent alloué au FSDIE. Il rappelle que le montant minimum dédié est fixé par un cadre national. Pour lui, les projets menés avec le reliquat servent tout autant aux étudiants et pense qu'il est possible de faire des ajustements en interne pour utiliser l'intégralité du fond notamment en le consacrant au volet aide sociale.

Mme LAWRANCE rappelle que le reliquat va dans le fond de roulement du FSDIE pour contribuer à la vie étudiante et universitaire.



Mme MAGNE estime que l'achat de table de pique-nique est une bonne initiative mais trouve désolant que dans les nécessités quotidiennes nous ne pensons pas à la création d'une salle de repas équipée de micro-ondes où les étudiants pourraient se retrouver et manger pendant les mois d'hiver.

Mme LAWRENCE pense que le bien-être des étudiants contribue à leur réussite.

M. RAMBAUD rappelle que les dépenses d'investissement de l'exercice de fonctionnement 2013 se sont faites sur les reliquats de l'année 2012 et que l'idée de report doit passer par une idée d'investissement.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de l'attribution de la commission FSDIE :

Votants :	22
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

⇒ La CFVU adopte la proposition d'attribution de la commission FSDIE.

Mme LAWRENCE propose de reporter à la prochaine CFVU de janvier les propositions d'utilisation du reliquat de la commission FSDIE.

III – PRÉSENTATION DU PROJET DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE LICENCE

Mme LAWRENCE annonce que nous ne disposons pas de notification officielle de cette nomenclature mais que nous devons réaliser un travail d'anticipation en vue du paramétrage de l'application post bac.

Un premier travail a consisté à recenser toutes les mentions puis à y ajouter les propositions des nouvelles nomenclatures.

La DGSIP a demandé de remonter les tableaux traduisant les difficultés rencontrées. Un conseiller doit prendre contact avec l'établissement pour discuter des points problématiques.

La mise en place d'une nouvelle nomenclature master se fera à la rentrée 2015, les 6000 mentions actuelles devraient être réduites à 1000 ou 1500.

Il serait également question d'imposer des stages obligatoires à tous les masters ainsi qu'un tronc commun entre les Master 1 Pro et les Master 1 Recherche.

M. VALAT indique les conséquences du changement de mentions sur l'offre de formation sont les suivantes :

- La licence Culture humaniste et scientifique relève désormais de la mention Humanités, ce qui pose beaucoup de problèmes au regard de son caractère pluridisciplinaire. Une demande de maintien en l'état a été transmise au MESR ;
- La mention Langues étrangères appliquées : Langue et management international devient Langues étrangères appliquées ;
- La mentions Arts du spectacle et audiovisuel et la mention Musique deviennent respectivement Arts du spectacle et Musicologie ;
- Enfin, il est proposé que la licence Design-Arts appliqués reste attachée à la mention Arts.

Mme MAGNE évoque la difficulté de lisibilité de la hiérarchisation entre mention et parcours. Elle pense que cacher le Design derrière une mention Arts-Arts plastiques accentue la difficulté d'accessibilité de cette formation aux étudiants. Dans un contexte européen ou international, le mot design est mieux compris alors que le mot arts plastiques n'existe pas dans toutes les langues. Elle souligne que le terme d'Arts appliqués est en voie d'obsolescence et que la notion de Design a une acception beaucoup plus large.

Elle pense que le moindre mal serait de faire remonter le Design sous la mention Arts.

Enfin, elle estime que la disparition de la mention Arts du spectacle et audiovisuel au profit de la mention Arts du spectacle est préjudiciable à l'échelle du recrutement des étudiants car ces mots-clés servent d'accroche lors de la constitution du dossier d'orientation.

Elle rappelle que la France est le seul pays européen qui a des cursus de formation dépendant du ministère de la culture avec des écoles d'art, des écoles nationales de théâtre (ESTBA, PESMD...) et que ces parcours ont été en quelque sorte dupliqués à l'université. Un lycéen qui souhaite venir en licence Arts a déjà des difficultés à distinguer ces deux objets et si l'on rajoute des marches supplémentaires pour accéder à la visibilité des formations, on va égarer un peu plus les étudiants.

M. VALAT rappelle que l'urgence de cette décision est due à l'ouverture du serveur Post-Bac le 2 décembre.

M. HAUQUIN pense qu'il faut aussi travailler sur les libellés. Dans les supports de communication offerts aux futurs étudiants, ce sont les libellés et non la définition ministérielle du diplôme qui les intéressent. Il demande si le libellé de la formation apparaît clairement sur Post-Bac.

M. VALAT répond que le libellé, le domaine, la mention, et le parcours ou la spécialité apparaissent.

Mme OLLIER trouve que le choix dans la procédure Post-Bac est d'une grande complexité.

Mme LEBRAUD demande si le parcours apparaît dans le libellé du diplôme.

Mme LAWRENCE indique que cette modification a été demandée par les universités suite à la modification de la nomenclature licence.

M. HAUQUIN suggère d'intégrer au libellé de la licence Culture humaniste la notion de pluridisciplinarité.

Mme MALTONI pense que l'ancien libellé de la licence LEA était très ambitieux et ne correspondait pas tout à fait à ce qui est offert aux étudiants. Elle propose la mention Langues étrangères appliquées : Relations internationales.

Mme LAWRENCE répond que le domaine des relations internationales est reconnu comme une formation offerte par Sciences Po.

M. RAGOT demande ce que recouvre la mention Humanités et se demande si cela pose problème pour l'appellation même de l'UFR.

M. VALAT dit que cette problématique s'est posée à la découverte des nouvelles mentions et le rattachement même des diplômes. Il indique que dans le cadre de l'accréditation des formations il sera possible de proposer des mentions hors nomenclatures



qui seront discutées au cas par cas.

IV – DEMANDE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES WEB AU 26 JUILLET SUITE AUX VOTES EN CONSEILS UFR

Mme LAWRENCE rappelle que pour les inscriptions administratives 2013, nous avons recouru à ce dispositif, les IA ayant été clôturées au 06 septembre pour les filières LEA et LLCER anglais. L'objectif était de pouvoir organiser préalablement à la rentrée universitaire les tests de positionnement et la constitution de groupes de remédiation. Cette disposition a été préférée à la mise en place d'une capacité limitée. Les premiers retours d'expérience sont très positifs.

Les UFR ont été sollicitées pour faire remonter à la CFVU les filières qu'elles souhaitaient faire entrer dans ce dispositif.

Les filières suivantes ont fait l'objet d'une demande : L1 LEA; LLCER Anglais et Géographie.

Elle rappelle que l'augmentation des inscriptions en L1 LEA et LLCER Anglais cette année a contraint à l'ouverture de 6 groupes de TD en plus. Dans la continuité de la solution mise en place l'année dernière et afin de pallier des arrivées tardives d'étudiants, l'idée est la fermeture par anticipation de ces filières pour contribuer à la réussite des étudiants.

Des études statistiques montrent une corrélation forte entre la date d'inscription de l'étudiant et sa réussite aux examens.

M. VALAT présente un état des lieux de ces formations :

- Ces filières ont une capacité théorique d'accueil et un nombre d'étudiants inscrits sensiblement différents :
 - L1 LLCER Anglais : capacité théorique fixée à 420 étudiants pour 731 inscrits ;
 - L1 LEA Anglais Espagnol : capacité théorique fixée à 320 étudiants pour 594 inscrits ;
 - L1 LEA Tronc commun : capacité théorique fixée à 680 étudiants pour 1081 inscrits.
- Ces filières présentent des taux de présence et de réussite aux examens inférieurs à la moyenne des L1 :
 - L1 LLCER Anglais : 37 % de taux de présence, 24 % de réussite des étudiants inscrits et un taux de réussite de 66 % pour les présents ;
 - L1 LEA Anglais-Espagnol : 43 % de taux de présence, 25 % de réussite des étudiants inscrits et un taux de réussite de 58% pour les présents.
- Un nombre élevé d'étudiants qui abandonnent dès le 1^{er} semestre (critères d'assiduité et de défaillance) :
 - L1 LLCER Anglais : Sur 734 étudiants inscrits, 148 sont admis, 113 sont ajournés et 473 soit 64,4 % sont défaillants ;
 - L1 LEA Anglais-Espagnol : Sur 343 étudiants inscrits, 121 sont admis, 87 sont ajournés et 135 soit 39,5 % sont défaillants.
 - Au niveau de l'assiduité, l'on constate que l'on a ouvert 12 groupes de 38 étudiants en moyenne et qu'en semaine 42, il n'y a plus que 30 étudiants par groupe en L1 LLCER Anglais. Le même constat est fait en L1 LEA Anglais-Espagnol où l'on passe de 43 étudiants par groupe de TD à 25 en semaine 42.
- 32 % des inscrits sont passés par la procédure complémentaire APB, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas choisi ces filières en première intention :
 - En L1 LLCER Anglais, sur 412 étudiants autorisés à s'inscrire 280 sont passés par la procédure normale et 132 (32 %) sont passés par la procédure complémentaire ;

- En L1 LEA Anglais-Espagnol, sur 439 étudiants autorisés à s'inscrire 299 sont passés par la procédure normale et 140 (31,8 %) sont passés par la procédure complémentaire.

L'objectif de cette procédure est de prioriser l'inscription des étudiants qui ont choisi ces formations en première intention, d'organiser un meilleur accueil et de favoriser la mise en place des tests de positionnement et des groupes de remédiation.

Mme LAWRENCE souligne que le taux de réussite entre L1 et L2 au niveau national est de 48 % et qu'il est en moyenne de 44 % dans notre université. Le choix d'appliquer ce projet à ces filières est notamment dû aux taux de réussite de ces filières qui oscillent entre 33,9 et 34 %.

Elle indique qu'avec la mise en place des projets de réussite, le taux de présence en cours est nettement supérieur à celui des années précédentes et qu'avec la charte et le suivi des présents, les étudiants se sentent moins abandonnés et plus encadrés.

Mme OLLIER dit que les PRAG trouvent contraignant de contrôler les présences et de noter les excuses. Elle pense néanmoins que le résultat est positif : les cours ne se vident pas au fil des semaines, on peut suivre des étudiants et les former. Elle ajoute que les parents sont également rassurés de ce suivi.

M. HAUQUIN signale une hausse très forte de la fréquentation des étudiants de ces filières dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la réorientation mis en place par le POSIP.

Mme MELANI évoque une assiduité plus soutenue qui impacte des formations en langue non concernées par l'obligation d'assiduité. Elle trouve gênant que l'on continue de considérer le LEA comme une filière à difficulté alors qu'il a des spécialités où les taux de réussite sont très élevés.

Mme MALTONE émet un bémol à cette réjouissance sur les taux de fréquentation puisqu'il s'agit parfois de hausse de fréquentation forcée. Elle constate que les étudiants sont là mais s'interroge sur la motivation profonde de leur présence. C'est la première fois dans sa carrière universitaire qu'elle se retrouve face à des classes indisciplinées et peu respectueuses.

Mme LAWRENCE parle de dégradations du comportement étudiant dans les amphithéâtres depuis quelques années.

M. BALLESTA demande si l'on a des éléments comparatifs sur l'importance de cette défaillance au niveau national.

Mme CAILLOT indique que le calcul national du taux de présence au sens du ministère prend en compte tout étudiant qui a au moins une note supérieure à 0.

Elle souligne que ce phénomène est assez lié aux disciplines et qu'il est constaté dans l'ensemble des universités SHS. En effet, si l'on fait un comparatif avec les autres universités du site bordelais, Bordeaux 3 est la plus concernée.

M. BALLESTA dit que cette réponse le rend assez pessimiste sur notre capacité à véritablement agir localement et a l'impression que ce hiatus exprime la défaillance de notre système de formation national.

M. POUMAREDE parle de décision politique nationale d'encadrer la jeunesse.

Mme OLLIER pense que ce dispositif est de nature à nous priver d'étudiants brillants parmi ceux qui obtiennent leurs notes tardivement.



M. VALAT rappelle que le régime dérogatoire ne sera pas exclu de ce dispositif même s'il faut le limiter.

Mme MAGNE demande si la procédure complémentaire d'APB fermerait au 25 juillet.

M. VALAT répond que la procédure complémentaire doit nécessairement être clôturée avant la clôture de l'IA afin de laisser le temps aux étudiants de s'inscrire, suivant le modèle proposé par la géographie.

Mme OLLIER demande si à cette date, les étudiants ont eu leur troisième proposition APB.

M. RAMBAUD pense que le principe de fermeture anticipée doit se concilier avec le principe d'égalité des candidats à l'accès à l'université. Si certaines formations proposent une fermeture anticipée, il y aura quand même un droit à l'inscription à l'université des étudiants. L'établissement doit se préoccuper globalement de ce que deviendront ces étudiants de dernière minute qui ont juridiquement le droit de s'inscrire à l'université où ils iront et comment nous organiserons leur accueil.

M. HAUQUIN rappelle le rôle social de l'université au regard des enjeux nationaux. Il évoque la situation très particulière dans le paysage de l'enseignement supérieur aquitain : des BTS, des IUT et des Grandes Écoles sélectionnent, l'université Bordeaux 1 met en place un processus d'accompagnement particulièrement serré pour l'entrée des bacheliers non scientifiques, l'université de Bordeaux 2 pose un numerus clausus en PACES, des capacités limitées en L1 de Psychologie et STAPS, Bordeaux IV applique une politique d'inscription et de fermeture des inscriptions au 17 juillet pour ses L1 alors que Bordeaux 3 joue au maximum le jeu du service public.

Il souligne que cette situation ne va pas s'améliorer dans les années à venir au vu du nombre potentiel de futurs étudiants (augmentation de 2,6 % des élèves de première et de 4,6 % des élèves de seconde générale sur l'académie de Bordeaux).

Mme MALTONE est réticente à cette proposition parce qu'elle déroge au droit de tout étudiant de s'inscrire à l'université. Elle pense que l'on se prive de certains candidats intéressants et souhaite que soit envisagée une fermeture anticipée avec une liste complémentaire qui donnerait une chance aux étudiants qui se laissent du temps pour réfléchir.

Mme BANZO suggère un travail important de communication pour signaler les modifications de dates d'inscription. Elle pense qu'il relève de l'autonomie des étudiants de s'informer sur les dates d'inscription d'une formation. Elle rappelle que le système dérogatoire sera conservé pour rattraper les étudiants qui auraient raté les dates.

M. POUMAREDE fait remarquer que les deux positions ne sont pas antagonistes. Il signale que si ce débat a lieu c'est parce que l'on a donné à l'université en grande partie malgré elle et sans lui en donner les moyens pédagogiques de l'affronter, le rôle social d'accueillir une masse considérable d'étudiants. Malgré tout, il faut prendre collectivement conscience que l'on s'oriente progressivement vers une évaluation des formations selon leur capacité à diplômer les étudiants.

M. BOUDET signale que l'on a tous les ans jusqu'au 1^{er} octobre des inscriptions d'étudiants qui viennent dans une filière qu'ils n'avaient pas envisagée au départ. Il évoque une pression familiale qui pousse les étudiants à s'inscrire dans une université. Il pense que si l'on met en place des mesures dans ces filières, les étudiants continueront à s'inscrire à dans les autres filières de l'université.

Mme LAWRANCE rappelle que cette proposition s'inscrit dans un ensemble de projet de réussite en licence débuté l'année dernière avec le recrutement de PRAG et de MCF pour mener un travail d'accompagnement et la création des groupes de remédiation pour les étudiants les plus en difficultés et ayant un taux d'abandon très élevé. Ce dispositif permettra de continuer les actions sur ces formations.

Sur la question des dérogations, elle pense qu'il faut davantage travailler sur l'orientation et lier cette question au projet professionnel de l'étudiant.

M. POUMAREDE pense qu'avancer les dates d'inscription et surtout limiter les inscriptions a posteriori sur des listes complémentaires est un moyen d'aiguiser et de sélectionner. Il faudra un jour arbitrer entre une sélection en maintenant des exigences universitaires hautes et une non-sélection en abaissant les exigences universitaire de nos diplômés tout en essayant de définir un seuil de compétence moyen pour les étudiants par filière au-dessus duquel 50 % ont leur diplôme.

Mme CAILLOT rappelle que dans les faits, la plupart des étudiants qui s'inscrivent tardivement ne viennent jamais en cours. Elle explique que cela pénalise les étudiants qui se sont inscrits dès le départ par un enseignement de masse défavorable à toute pédagogie.

M. HAUQUIN dit que la question de l'orientation des lycéens est complexe. Beaucoup de lycéens n'ont pas de projet professionnel en tête lorsqu'ils choisissent leur orientation. Il voit l'université comme un sas permettant à l'étudiant de se construire, de s'ouvrir des possibilités professionnelles notamment au travers des stages d'observation.

Mme MELANI souhaite que les membres de la CFVU fassent confiance aux projets proposés par le conseil d'UFR. Il ne s'agit pas de limiter l'accès à l'enseignement supérieur mais d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants et de leur donner les moyens de réussir.

M. VALAT ne pense pas qu'il s'agisse d'une forme de sélection. Le processus d'admission commence en janvier et l'étudiant peut faire 36 vœux. Il a donc la possibilité de choisir ces filières dès le départ. On est face à des étudiants qui ont des problèmes d'orientation et qui choisissent ces filières par défaut.

M. HAUQUIN rappelle que la procédure APB a été créée au départ pour les filières à entrée sélective type BTS, IUT et classes préparatoires. Elle n'a intégré les filières universitaires qu'en 2005 et sous un format non adapté à nos cadres d'inscription. Il n'est pas sûr que tous les lycéens intègrent de manière absolue que l'accès à l'université requière un passage obligé par Post-Bac.

Mme LAWRANCE indique que la demande de fermeture anticipée émane de l'UFR Langues et de l'UFR STC concernant les L1 LEA, LLCER Anglais et Géographie.

M. VALAT souligne que le vote du Conseil de l'UFR STC a entériné cette demande à l'unanimité. Il rappelle la Géographie demande une fermeture anticipée pour répondre aux besoins du contrôle continu intégral.

Mme BANZO dit que la proposition de fermeture anticipée en Géographie doit répondre aux difficultés rencontrées l'année précédente lors des inscriptions. Elle indique que des étudiants ont été inscrits jusqu'au 18 octobre, alors que la moitié des enseignements du premier semestre avaient déjà été dispensés. Elle rappelle qu'une procédure complémentaire sera ouverte jusqu'au 15 juillet. Elle ajoute que la date limite des dérogations est fixée pour cette filière au 12 septembre.



Mme LAWRENCE signale que l'on ne peut pas arrêter les demandes de dérogations en deçà de la date de fermeture des IA fixée au 15 septembre.

Elle rappelle que les UFR ont été sollicitées pour faire remonter à la CFVU les filières qu'elles souhaitaient faire entrer dans ce dispositif.

Mme MELANI dit qu'une telle décision n'a pas été votée en conseil d'UFR. Elle souligne de grosses disparités au niveau des spécialités et pense que traiter tout le monde de la même façon va susciter des oppositions. Elle ne voit pas pourquoi limiter l'accès à certaines spécialités où les taux de présence et de réussite est important. Elle pense que cela est totalement contre-productif.

Elle demande s'il est possible règlementairement d'introduire des dates différentes selon les spécialités.

M. VALAT indique que le paramétrage se fait par étape.

Mme MALTONE dit que si l'on met une limitation pour l'anglais cela aura un impact sur toutes les autres langues. Elle signale que le département LEA n'a pas été associé à cette décision.

M. VALAT rappelle que la demande a été transmise aux UFR le 8 novembre pour permettre un vote en conseil d'UFR.

Mme LAWRENCE lit la réponse apportée par l'UFR Langues : « L'UFR Langues et Civilisations formule la demande d'examen sur dossier pour toute demande de réorientation en L1 LEA et LLCER Anglais [...]. Il n'est pas demandé une mise en capacité limitée. [...] S'agissant des L1 LEA et LLCER, l'UFR Langues et Civilisations formule la demande suivante : fermeture des IA Web au 24 juillet. »

M. RAMBAUD dit qu'il semble logique que la CFVU se prononce sur le sens ce qui remonte de l'UFR c'est-à-dire la clôture anticipée des L1 LEA et LLCER Anglais. Il indique que si la CFVU ne se prononce pas cela revient à dire qu'il n'y aura pas de fermeture anticipée.

Mme MELANI n'a aucun souvenir d'avoir participé à un débat sur cette question en Conseil d'UFR.

Mme OLLIER demande si la CFVU peut se prononcer sur une position intermédiaire qui ne concerne que le LEA Anglais-Espagnol.

Mme LAWRENCE dit que cette décision implique que les hispaniques soit d'accord.

M. ROUSSI souligne qu'un mail a été envoyé et que la question a fait l'objet d'un débat en Conseil d'UFR STC.

Mme MELANI trouve cette position embêtante parce qu'il s'agit d'une mesure souhaitée et qui répond à un besoin.

M. RAGOT propose d'indiquer que la CFVU accorde cette demande pour autant qu'elle soit confirmée par l'UFR.

M. VALAT rappelle que le paramétrage APB doit être effectué avant le 2 décembre.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du principe de fermeture anticipée des IA web de la L1 de Géographie.

Votants : 22
Abstention : 4
Contre : 4
Pour : 14

➤ **La CFVU adopte le principe d'un alignement de la clôture administrative des IA web à la date de fermeture annuelle estivale de l'université et la clôture de la procédure complémentaire APB 10 jours avant pour la L1 de géographie.**

Mme BOUCHIBA indique que le prochain conseil d'UFR est prévu le 9 décembre.

M. POUMAREDE souligne que les autres disciplines sont impactées par ce dispositif.

Mme LAWRANCE indique que lors de la mise en place de la capacité limitée en L1 LEA, les étudiants se sont tournés vers d'autres disciplines.

M. BOUDET dit que dans le cas de la capacité limitée en L1 LEA, l'on a autorisé des étudiants à s'inscrire en L1 LLCER Anglais pour qu'ils puissent ensuite se réorienter en L1 LEA.

Mme LAWRANCE indique que l'UFR Langues et Civilisations n'ayant pas soumis cette proposition à l'approbation de son conseil d'UFR, il a été proposé de procéder à un vote séparé par filières et d'exclure de la délibération la question relative à la filière LEA.

Elle propose de passer au vote de passer au vote du principe de fermeture anticipée des IA web de la L1 LLCER Anglais sous réserve de validation par le conseil d'UFR Langues et Civilisations du 9 décembre :

Votants : 22
Abstention : 7
Contre : 4
Pour : 11

➤ **La CFVU adopte le principe d'un alignement de la clôture administrative des IA web à la date de fermeture annuelle estivale de l'université et la clôture de la procédure complémentaire APB 10 jours avant pour la L1 LLCER Anglais (sous réserve de validation par le conseil de l'UFR langues et civilisations).**

Mme MELANI indique que la section s'est opposée à la clôture anticipée et qu'il n'y a pas eu de vote au sein du département.

Mme MALTONE ajoute qu'il n'y a pas eu d'assemblée générale du département LEA et donc l'UFR ne pouvait pas se prononcer.

V – PRÉSENTATION DE PROCÉDURE D'HABILITATION D'UN DU

M. VALAT dit que les formations concernées sont celles non soumises à l'habilitation par les instances nationales (DU, DE, formations non diplômantes, prestations de formation...) soit en qualité de demande ou de renouvellement pour une durée de 5 ans. Les informations permettant aux instances décisionnaires de l'établissement de se prononcer sur l'approbation en interne de ces formations font l'objet d'un dossier d'habilitation.

Les responsables de formation et les équipes pédagogiques sollicitent l'accord de principe du Directeur de composante sur leur projet de création/renouvellement de formation et une définition du contenu de la formation.



Ce dossier doit respecter un calendrier d'habilitation défini mais également respecter la règle d'autofinancement.

Après rédaction et validation par les responsables des équipes pédagogiques et la Direction de la Scolarité, le dossier est présenté à la Direction du département et à la Direction de la composante concernée.

Après leur validation, il est soumis à l'accord du conseil de la composante puis transmis aux instances consultatives et délibérantes de l'établissement (CFVU et CA).

Il souligne que la question du volume horaire selon le format du diplôme n'a pas été tranchée lors de la commission de la pédagogie.

Mme LAWRENCE indique que la distinction entre le DU et le certificat est importante. L'appellation DU n'apparaît qu'à partir de 120 heures d'enseignement.

Elle rappelle que le DU Coréen fonctionne bien avec 56 inscrits et qu'il est le seul DU à être proposé en FAD en France.

Elle propose de passer au vote :

Votants :	22
Abstention :	3
Contre :	0
Pour :	19

⇒ La CFVU adopte la procédure d'habilitation de diplômes d'université et formations assimilées.

VI – ORGANISATION DES JOURNÉES FUTUR ÉTUDIANT, PRÉSENTATION DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE, SALONS LICENCE ET MASTER

Mme LAWRENCE indique que les JFE pour les licences et les DUT est prévue le 22 janvier.

M. HAUQUIN rappelle que l'organisation des JFE est interuniversitaire et que l'objectif est d'accueillir les lycéens de l'académie sur les sites universitaires bordelais. Cette journée est banalisée par le recteur pour les lycéens et s'inscrit dans un dispositif global d'information des lycéens de l'académie. La valeur ajoutée de cette journée est l'accueil des lycéens sur les sites universitaires et l'espace d'échanges entre les lycéens, les enseignants-chercheurs et les étudiants. L'objectif principal est de présenter les pré-requis disciplinaires des formations proposées à Bordeaux 3 et d'échanger avec les étudiants sur l'attendu de l'activité étudiante à l'université.

Au niveau de l'organisation, un travail conjoint avec les UFR a été mené pour que cette journée ait le moins d'impact sur les cours. 8 amphis ont été mobilisés entre 8h et 15h ainsi qu'un nombre limité de salles. Le programme de la journée sera publié par Bordeaux IV qui coordonne cette manifestation cette année. Ce programme sera ensuite diffusé à 25 000 exemplaires dans tous les lycées de l'académie.

Il souligne que des cours seront offerts en UFR Humanités et UFR Langues et que, comme l'année dernière, la Maison des Arts sera ouverte aux lycéens.

Mme LAWRENCE remercie l'implication des enseignants dans l'organisation des JFE. Elle rappelle que l'année dernière 13 cours ont été ouverts.

Les cordées de la réussite ciblent les lycéens des classes de 2^{nde} jusqu'à la terminale. L'objectif est d'améliorer leur connaissance du milieu universitaire et d'améliorer le potentiel de réussite des étudiants issus de zones sensibles. Des partenariats sont organisés avec



différents lycées de l'académie (Lycée de Bergerac, de Dax et sur l'agglomération bordelaise, F. Mauriac et V. Louis). Le rectorat a débloqué un budget de 50 000 € pour la promotion de ce dispositif.

Ce partenariat pourra passer par des échanges de cours lycée-université. Il s'agit de promouvoir l'égalité des chances et inciter les élèves à venir et appréhender l'université et lutter contre les déterminismes sociaux et culturels.

Les axes proposés sont :

- Le tutorat entre les étudiants d'université si possible issus des lycées en partenariat pour un échange d'expériences sur la méthodologie de travail à l'université ;
- La visite d'une journée des terminales des lycées partenaires (1^{ère} semaine de mars) : ateliers d'orientation, suivi d'un cours, rencontre avec les associations de filières et des étudiants ;
- Deux projets :
 - « Dans les labo » en lien avec les laboratoires de recherche ;
 - « Dedans-Dehors ». A travers des conférences et des tables rondes avec des étudiants, la DVU et le CROUS pour une meilleure intégration des étudiants les plus éloignés géographiquement.

Elle expose ensuite les thématiques proposées :

- Vivre à Bordeaux ;
- Comment devenir étudiant ;
- Quelles conditions pour la réussite de nos étudiants.

M. HAUQUIN ajoute que cette dynamique est une dynamique nationale puisque 242 cordées existent en France dont 19 en Aquitaine. Cette dynamique a été lancée dans le cadre de la politique de la ville pour donner accès dans un premier temps à des jeunes issus de zones dites sensibles à des filières dites d'élites.

Bordeaux 3 est dans une autre dynamique, celle d'augmenter le potentiel de réussite des étudiants qui ne poursuivent pas leurs études en université à cause de l'éloignement géographique.

Il souligne qu'il y a un double financement du Rectorat et de l'Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances.

Il indique que ce projet fera appel aux associations disciplinaires d'étudiants et aux enseignants afin de mettre en place des actions concrètes.

Mme LAWRENCE pense que cette action va contribuer à une meilleure orientation des étudiants.

Mme MALTONE pense que cette dynamique va nous permettre de réfléchir sur nous-mêmes.

VII – POINT OFFRE DE FORMATION MI-QUINQUENNAL ET QUINQUENNAL

Mme LAWRENCE rappelle que l'arrêté Licence prévoit une mise en conformité du volume horaire étudiant à 1 500 heures pour chaque licence dès la rentrée 2014.

A ce jour, les universités se trouvent dans l'incapacité de mettre en place cet arrêté en raison des nombreuses contraintes imposées par le MESR :

- Une nouvelle nomenclature Licence à la rentrée 2014 ;
- Une nouvelle nomenclature Master en 2015 ;
- Le cadre national des formations et la pluridisciplinarité qu'il impose.



Il existe également de nombreux freins inhérents à nos propres maquettes de formation. Les nombreuses mutualisations ainsi que la nécessaire cohérence entre licences et masters rendent toute modification sur les maquettes très compliquée. De surcroît, l'établissement pour parvenir à l'équilibre budgétaire, se doit de procéder à des économies.

Pour atteindre ces objectifs, les leviers proposés sont les suivants :

- Identifier les sous-services enseignants et élaborer un prévisionnel plus conforme à la réalité des heures constatées en fin d'exercice ;
- Exploiter la "souplesse" laissée par le MESR dans l'application de la disposition relative aux 1 500 heures, en augmentant ce volume dans le cadre d'un plan pluriannuel pour les licences qui sont au-dessous du seuil et en engageant une politique de diminution pour celles qui sont au-dessus ;
- S'appuyer sur les préconisations de la commission master recherche ;
- Etudier les sources d'économies possibles dans le cadre des préparations à l'Agrégation, du DAEU et du MEEF.

M. POUmarede demande si les membres du conseil auront copie de ce document avant diffusion aux UFR.

Mme LAWrance dit que c'est un communiqué qui sera envoyé à tous.

M. POUmarede parle de choix budgétaires qui conduisent à ce que l'offre de formation devienne une variable d'ajustement.

Mme CAILLOT dit que l'établissement n'a pas sacrifié l'offre de formation et rappelle que l'offre de formation actuelle correspond à + 20 000 heures par rapport à l'ancien quadriennal.

M. POUmarede dit que parler de transversalité induit une économie. Il pense qu'il faut une réflexion collective engagée par l'université et non, donner des lettres de cadrage à un petit groupe qui se réunit en commission ad-hoc.

Mme MELANI pense que la commission master a fait un travail exemplaire, qui a associé les responsables de formation, les directeurs de département et d'UFR mais aussi les étudiants et qu'elle a permis une réflexion d'ensemble au niveau de l'établissement.

Mme MAGNE demande dans quel cadre se mènera la discussion suite à l'envoi de ce document.

Mme LAWrance pense que le lieu de discussion propice serait la commission de la pédagogie en l'UFR.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 13H10.

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN